



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENEAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENEAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|----------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 26 |
| Procurations : | 03 |
| Votants : | 29 |

Votes exprimés

- Vote pour : 29
- Vote contre : /
- Abstention : /

20 : Convention de partenariat relative à la médiation culturelle autour du Musée Champollion – Projet «Entre imaginaires et réalités. Regard sur l’Égypte Antique – Quel héritage aujourd’hui ?» Phase 2022

La commune est en charge de la promotion du patrimoine historique, naturel et culturel de son territoire.

Médiarts travaille depuis 2019, avec le Département de l’Isère, sur des actions de médiation à Vif, autour de l’ouverture du Musée Champollion pour faire connaître le musée et ses collections.

L’histoire des frères Champollion, du musée Champollion de Vif, les collections du musée sont le cœur du projet interdisciplinaire et intergénérationnel, *Entre imaginaire et réalité, regard sur l’Égypte Antique, Quel héritage aujourd’hui ?*

Ces actions ont pour ambition de renouveler le regard des habitants sur leur territoire, leur patrimoine exceptionnel et créer une dynamique collective durable.

Médiarts a pensé le projet global sur 3 ans avec chaque année une ouverture aux arts via une discipline artistique spécifique :

- 2019-2020 : projet Vidéo
- 2021 : projet Langage du corps-danse
- 2022 : projet Ecriture et musique

Ces actions s’inscrivent dans une double perspective. Celle de 2021, année de l’ouverture du musée Champollion et celle du 200^{ème} Anniversaire de la traduction de la pierre de Rosette par Jean-François Champollion, en 2022.

La commune souhaite se saisir de cette opportunité, aux côtés du musée, du département et de l’Education nationale, pour permettre aux habitants de (re)découvrir l’héritage des Champollion, la Maison Familiale, à l’occasion de rencontres artistiques singulières et originales en soutenant le projet par une participation financière qui s’élève à 1000 €.

Vu l’avis de la commission « Culture, Événementiel, Tourisme » en date du 7 juin 2022 ;

Considérant que les actions de médiation culturelles organisées par l’association Médiarts répondent à l’intérêt général et local ;

Considérant que la commune souhaite permettre aux habitants de Vif de mieux connaître et s’approprier le nouvel équipement culturel qu’est le Musée Champollion ;

Considérant que le partenariat avec l’association Médiarts doit être contractualisé par la signature d’une convention afin de formaliser le soutien financier apporté par la commune au projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l’unanimité

- **D’APPROUVER** le projet de convention entre la commune de Vif et l’association Médiarts pour la mise en œuvre d’actions de médiation sur Vif autour du Musée Champollion pour l’année 2022 telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d’absence, son suppléant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s’y rapportant ;

Annexe(s) :

- Convention de partenariat relative à la médiation culturelle autour du Musée Champollion - Projet « Entre imaginaires et réalités. Regard sur L’Égypte Antique – Quel héritage aujourd’hui ? » - Phase 2022

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu’il peut faire l’objet d’un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire

Guy GENET

